
Projet d'évaluation Lycée Saint-John Perse

Présenté au conseil d'administration pour mise à jour le 02 avril 2026

LYCÉE SAINT-JOHN PERSE

2 rue Jules Ferry- **64000 PAU**
Tel : 05 59 62 73 11- Fax : 05 59 32 26 80

<https://www.lycee-saint-john-perse.fr>

E-mail : Ce.0641732K@ac-bordeaux.fr

Cadre commun

Préambule

Les équipes pédagogiques sous la responsabilité du Chef d'établissement, réunies en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin :

- de garantir la valeur du diplôme du baccalauréat
- d'entretenir et développer un dialogue serein avec les élèves et leur famille
- de définir des modalités d'évaluation partagées
- de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études

Ce document vise à préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale) dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. Ce projet collectif d'évaluation, s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national (décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021, arrêté du 27 juillet 2021 et note de service au B.O. du 29 juillet 2021, Note de Service du 25/08/2025, BO du 28/08/2025).

Le travail collégial entre disciplines aboutit à la définition ci-après de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats. En accord avec les textes il est rappelé l'indispensable prise en compte d'une marge d'autonomie dans l'application de ces principes pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Ce projet d'évaluation est révisable tous les ans.

Objectif

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière désignée par les termes « contrôle continu ». L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Ce projet d'évaluation est rendu public.

Principes et engagements

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- À intervalles réguliers, l'évaluation s'assure que le niveau attendu est atteint par l'élève et atteste de la maîtrise des connaissances et compétences inscrites dans les programmes.
- Les sujets des années précédentes et les sujets de la BNS sont des repères pour définir les niveaux attendus de l'évaluation mais leur utilisation n'est pas obligatoire ni systématique pour les devoirs sur table et devoirs communs.
- Les élèves sont évalués de manière équitable dans chaque enseignement : la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés et similaires au sein d'une même discipline ;
- Toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans les moyennes périodiques et annuelles de l'élève, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- Seules les moyennes périodiques et annuelles de l'élève ont une valeur certificative pour le baccalauréat et doivent être transmises pour l'admission dans l'enseignement supérieur.

- Toutes les évaluations réalisées en classe n'ont pas le même coefficient:
 - les évaluations à coefficient zéro qui ne sont pas comptabilisées dans la moyenne périodique telles que les évaluations diagnostiques ou certaines évaluations formatives ;
 - les évaluations à coefficient intermédiaire formatives ou sommatives qui concernent des paliers d'acquisition des apprentissages ;
 - les évaluations à fort coefficient que sont les évaluations sommatives périodiques (évaluations de fin de trimestre, devoirs communs, examens blancs... par exemple).
- le professeur détermine les coefficients et les barèmes en fonction des types d'exercices et dans une démarche de bienveillance à l'égard des élèves. Ainsi, l'enseignant prévient ses élèves, en amont, du devoir, du type d'évaluation mené et de sa part dans la moyenne périodique
- Le poids de l'ensemble des évaluations à coefficient intermédiaire dans la moyenne de l'élève ne doit pas excéder le poids des évaluations sommatives périodiques.
- Toutes les notes, y compris celles coefficientées zéro, figurent sur Pronote.
- les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- les évaluations sont accompagnées d'appréciations ou d'annotations qui permettent aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer
- des éventuels temps d'évaluation organisés à l'échelle de l'établissement seront précisés en début d'année.

Aspects réglementaires

- La note portée sur le bulletin (moyenne) est constituée à partir d'une pluralité de notes.
- Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes. Conformément au règlement intérieur de l'établissement (*articles 3.2.2, 3.2.3, 4.1.1*), une absence à une évaluation doit être valablement justifiée. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. En cas d'absence injustifiée ou justifiée sans motif valable, ou de refus de se soumettre à un contrôle de rattrapage, l'élève ne sera pas noté. Cette absence de note aura une incidence sur la moyenne, celle-ci étant calculée en fonction du nombre d'épreuves organisées au cours de la période de notation.
- L'absentéisme trop important d'un élève peut entraîner une absence de notation trimestrielle en raison de l'impossibilité d'évaluer son travail. Si un élève, ne dispose pas d'une moyenne annuelle significative pour un ou plusieurs enseignements, notamment du tronc commun, en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.
- L'attribution d'une note dans chaque enseignement relevant du contrôle continu est obligatoire avant la tenue de la commission d'harmonisation de l'examen, à la date fixée par l'autorité académique. Aussi, lorsque la convocation aux évaluations de remplacement n'a pas permis l'attribution d'une note à un élève dans ce délai en raison d'une absence non justifiée, alors la note zéro est attribuée dans cet enseignement. La note zéro n'est pas éliminatoire et permet le calcul du résultat au baccalauréat ainsi que la délibération du candidat.
- Le livret Scolaire du Lycée (LSL) , seul document de référence qui fait foi pour le baccalauréat, est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat au cours de sa scolarité ; sans référence nominative dans l'appréciation.
- les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité (PAP, PAI, PPS)

- la gestion des situations de fraude ou de tentative relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement (*Article 4.4*).

Ainsi :

« Sont considérées comme fraudes ou tentatives de fraudes aux évaluations qu'elles soient prises en compte ou non dans un examen (notamment dans le cadre du contrôle continu) les faits suivants :

- Communiquer avec un(e) autre candidat(e) pendant une épreuve ;
- Conserver sur soi et/ou utiliser du matériel non autorisé : téléphone portable, montre connectée, calculatrice, etc., même éteints ;
- Utiliser des documents non autorisés tels que des anti-sèches ;
- Copier sur quelqu'un ;
- Effectuer un plagiat : réaliser un texte ou une production fait d'emprunts sans l'avouer; retranscrire un texte entier ou une citation sans citer sa source, retranscrire des éléments trouvés sur internet,, recopier le dossier d'un(e) autre élève ;
- Avoir recours à un logiciel utilisant l'Intelligence artificielle (type Chat GPT) pour rédiger un devoir ou un exercice sans le mentionner.
- Ne pas respecter certaines consignes.

Attention, cette liste n'est pas exhaustive.

Lorsqu'une fraude est constatée, les risques sont les suivants :

- 00 attribuée à l'évaluation
- Punitons ou sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur

Attention, dans le cas d'une évaluation relative à une épreuve ponctuelle d'examen, un dossier de suspicion de fraude est constitué et transmis au service des examens du Rectorat.

Outre les risques cités précédemment, il faut ajouter les suivants :

- Risque de ne pas avoir sa mention ou son examen.
- Risque d'interdiction d'examens pendant plusieurs années.
- La fraude étant un délit, les cas les plus graves sont signalés à la justice. »

Précisions pour chaque discipline

Français (TC)

Français 1ere

Trois notes (au moins) sont attribuées chaque trimestre.

Les évaluations notées sont définies à partir des exercices fixés par les programmes d'enseignement de 2nde et de 1ère. En Première, deux à trois devoirs d'entraînement aux EAF (écrit et/ou oral) sont organisés dans l'année.

Situations diverses d'évaluation : selon les préconisations des programmes, diverses situations d'évaluation sont possibles dont des exercices à la maison et des exercices surveillés.

Philosophie (TC)

Le nombre de devoirs sur table organisés par trimestre est au moins égal à 2. La nature des devoirs, le nombre d'heures qui y sont consacrées, est adaptée à la progression des élèves. Conformément aux textes réglementaires (BO spécial n°8 du 25 juillet 2019) l'évaluation prévoit un entraînement aux exercices de l'explication de texte et de la dissertation. Deux devoirs communs pour l'ensemble des terminales sont prévus chaque année scolaire.

Humanité-Littérature-Philosophie (SPE)

Objets évalués : les exercices sont choisis parmi ceux proposés par les programmes de la spécialité.

Nombre : le nombre de notes est fixé par les enseignants (philosophie et lettres) en tenant compte des heures attribuées, des élèves et des groupes qu'ils ont en responsabilité.

Nature des évaluations (il est entendu qu'il s'agit ici des seules évaluations notées) : elles sont définies à partir des exercices fixés par les programmes d'enseignement.

Situations diverses d'évaluation : selon les préconisations des programmes, diverses situations d'évaluation sont possibles, comme des exercices à la maison ou des exercices surveillés.

Modalités de calcul : le barème est déterminé par les professeurs en fonction des exercices, de la période de l'année et de la progression des élèves.

En terminale, au moins une épreuve commune de type « bac blanc » est organisée en cours d'année.

Enseignement moral et civique (TC)

L'EMC accorde une large place au débat, au travail collectif, à la recherche documentaire sans oublier le sens critique et la réflexion individuelle.

Les évaluations peuvent être diverses : participation à un débat, activité collective, un travail de recherche ou de production, écrit réflexif individuel.

Au regard de la spécificité de la discipline, à défaut de deux notes par trimestre, la moyenne d'un trimestre pourra être reportée sur le trimestre suivant avec au moins trois notes dans l'année.

Histoire-Géographie (TC), Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences Politiques (SPE), DNL et Bachibac

Évaluations formatives

Les évaluations formatives auront lieu dans le cours des apprentissages selon des modalités variées selon le profil des élèves et les projets initiés avec la classe. Elles pourront prendre les formes de travaux écrits de toutes natures et/ou d'interrogations orales de toutes natures. Elles peuvent être notées ou non notées. La participation orale de l'élève est un élément important pour mesurer ses acquis par rapport au programme.

Évaluations sommatives

Les évaluations sommatives seront réalisées en fin de chapitre ou de thème, selon des modalités décidées par l'enseignant et selon un rythme qui lui est propre, afin de respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Nombre de notes

Les élèves auront un minimum de deux notes pour constituer leur moyenne trimestrielle en H.G. (1^{ère} et T^{nale} générale et STMG) et H.G.G.S.P. (1^{ère}) afin de respecter le principe essentiel de « pluralité de notes ».

Pour la spécialité HGGSP terminale : au moins trois notes par trimestre sous diverses formes (orales ou/et écrites) ; au moins une épreuve commune de type « bac blanc » est organisée en cours d'année pour l'entraînement à l'épreuve terminale de spécialité.

Pour la DNL et Bachibac 1ère/Terninale : au moins deux notes par trimestre.

Langues vivantes (TC), Spécialités langues, littératures et cultures étrangères (SPE)

Principes communs sur l'évaluation

Tout au long de l'année, les élèves seront évalués sur les différentes activités langagières (Compréhension et expression orales et écrites) selon des modalités adaptées au Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) suivant le profil des élèves, leur inscription en LVA, LVB ou LVC et les projets initiés avec la classe. Elles pourront prendre les formes de travaux écrits et oraux de différentes natures.

Des évaluations seront réalisées au moment jugé opportun par l'enseignant.e, selon les modalités décidées par lui/elle et selon un rythme qui lui est propre afin de respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves. La délivrance de l'attestation du niveau atteint en fin du cycle terminal visé par le CECRL sera établie par le/la professeur.e de tronc commun à partir du niveau constaté et/ou évalué en classe sur l'année en cours.

Nombre de notes

Une seule note ne constituant pas une moyenne, le principe essentiel de pluralité des notes sera appliqué pour constituer les moyennes en 1ère et terminale tronc commun ainsi qu'en Enseignement de spécialité LLCE ou LLCE Monde Contemporain.

Au moins une épreuve commune de type « bac blanc » est organisée en cours d'année pour l'entraînement à l'épreuve terminale de spécialité LLCE ou LLCE AMC..

Education physique et sportive (TC)

- L'enseignement de l'EPS est organisé à partir de 5 champs d'apprentissages révélateurs de compétences spécifiques. Chaque élève doit être évalué sur 3 activités appartenant à 3 champs d'apprentissages différents.
- L'évaluation de chaque activité est articulée autour de 3 items : l'AFL (attendus de fin de lycée) 1 sur 12 points évalue l'engagement moteur. Les AFL2 et 3 évalués sur les 8 points restants sont consacrés aux compétences méthodologiques et sociales (savoir s'entraîner et rôles sociaux).
- l'organisation par cycle d'activités physiques et sportives ne permet pas de multiplier les notes du trimestre. Une seule note en fin de période construite malgré tout, tout au long du cycle sur des évaluations formatives.
- Pour le baccalauréat la note obtenue sera calculée à partir des trois épreuves réalisées dans l'année (sauf cas particulier des dispenses médicales) en effet l'éducation physique et sportive fait l'objet d'un contrôle en cours de formation (CCF) en classe de terminale. Ce CCF ne correspond donc pas aux moyennes annuelles mais aux résultats obtenus à un ensemble certificatif comprenant des épreuves relatives à trois « Activités physiques, sportives et artistiques » (A.P.S.A) relevant de trois champs d'apprentissage distincts.
- l'évaluation peut être réalisée parfois sur plusieurs séances afin de respecter des conditions de réalisation équitables entre les élèves (par exemple en relais vitesse)
- Pour certains AFL1 et pour les AFL 2 et 3, la part d'interprétation des observables et le caractère éphémère des prestations fait l'objet d'un affinement progressif au cours du cycle et nécessite une co-évaluation (2 enseignants) quand les conditions le permettent.
- Les professeurs accordent le droit de l'information dans le cycle des critères et protocoles d'évaluation et le droit d'explication en présentiel des notes obtenues mais pas de contestation via pronote Les référentiels communs à l'équipe d'EPS et validés par l'Inspection Académique sont consultables avant l'évaluation.
- Un justificatif médical (certificat d'inaptitude ponctuel ou partiel) est obligatoire pour accéder à une épreuve de rattrapage en cas d'absence le jour du CCF.

Mathématiques (Spécialité, options mathématiques expertes et complémentaires, TC de STMG et de première générale)

Les évaluations seront variées et laissées à l'appréciation du professeur (par exemple : devoirs surveillés, devoirs en temps libre,...).

1^{ière} générale (TC) :

En tronc commun de première générale, il y aura un minimum de 2 notes par trimestre.

Spécialités (1^{ière} et terminale)

En première spécialité et terminale spécialité, il y aura un minimum de 3 notes par trimestre.

En terminale spécialité, il y aura dans le courant de l'année au moins une note d'épreuve commune de 4h de type "épreuve terminale".

Option mathématiques expertes et complémentaires (Terminale)

En option mathématiques complémentaires et mathématiques expertes, il y aura un minimum de 2 notes par trimestre.

STMG (TC) :

En première STMG et terminale STMG, il y aura un minimum de 2 notes par trimestre.

Pour toutes les sections et options :

Pour que le contrôle continu soit robuste, il faut que chaque trimestre (ou semestre) l'élève ait participé à au moins 2/3 des devoirs surveillés (55 minutes ou plus). Pour autant, la moyenne inscrite sur le bulletin ne se limitera pas nécessairement à ces contrôles. Les autres évaluations y participent à la discrétion de l'enseignant.

Enseignement scientifique (TC)

Enseignement délivré par :

- deux disciplines : SVT et PC en 1ere générale (élèves suivant l'enseignement de spécialité mathématiques) et terminale générale. La moyenne de l'enseignement scientifique correspond à $\frac{\text{moyenne SVT} + \text{moyenne PC}}{2}$

- trois disciplines en 1ere générale pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques. La moyenne de l'enseignement scientifique correspond alors à $\frac{\text{moyenne SVT} + \text{moyenne PC} + \text{moyenne de maths spécifiques}}{3}$

Compte tenu du faible taux horaire de cet enseignement, la moyenne de chaque discipline peut ne comporter qu'une seule note pour chacune des deux ou trois matières, soit au minimum deux ou trois notes pour l'enseignement scientifique pour le trimestre selon la situation.

Les situations d'évaluation doivent être variées : écrit, oral, recherches, analyses documentaires QCM, travail de groupe ...

En terminale en PC, au cours de l'année, une note sera attribuée à une présentation orale en lien avec l'un des thèmes du programme en vigueur à partir de septembre 2024 (BO n°25 du 22/06/2023). Cette présentation d'un sujet choisi par l'élève constituera un entraînement au grand oral."

Physique-chimie (SPE)

Types d'évaluation :

- Devoir sur table
- Evaluation expérimentale

Autres types d'évaluation possibles :

- Contrôle de connaissances et/ou de compréhension de leçon et/ou QCM...
- Devoir maison
- Production orale

Les devoirs sur table auront un plus fort coefficient que les autres types d'évaluation dans le calcul de la moyenne comportant au moins trois évaluations chiffrées par trimestre (sauf situations exceptionnelles)

Epreuve commune en terminale pour préparer à l'épreuve de spécialité du baccalauréat

Sciences de la Vie et de la Terre (SPE)

En Première:

- concertation pour construire les progressions
- au moins deux notes par trimestre dont un devoir surveillé
- supports d'évaluation diversifiés (par ex : exercices type épreuve terminale, travaux pratiques, QCM, oral, travail de groupe, ...)
-

En Terminale :

- concertation pour construire les progressions
- au moins deux notes par trimestre dont un devoir surveillé
- au moins un devoir de 3h30 type épreuve nationale avant l'examen de juin
- supports d'évaluation diversifiés (par ex : exercices type épreuve terminale, travaux pratiques, QCM, oral, travail de groupe, ...)

Numérique et sciences informatiques (SPE)

Première et terminale :

Au moins 2 notes par trimestre.

En première et terminale il y aura, en plus des devoirs sur table, des évaluations sous forme d'épreuve individuelle sur machine de durée d'une heure, type celle du baccalauréat.

Les mini-projets, inscrits aux programmes de première et terminale, ont pour objectif d'entraîner les élèves à coder. Ils pourront être utilisés pour valoriser dans la moyenne l'implication des élèves.

Au moins une épreuve commune de type « bac blanc » est organisée en cours d'année pour l'entraînement à l'épreuve terminale de spécialité.

Sciences économiques et sociales (SPE)

Première :

Au moins deux évaluations notées prises en compte dans la moyenne trimestrielle), dont au moins 1 évaluation sur table.

Les travaux seront de nature diverse (écrit, oral, travail à la maison, QCM, travail de groupe ...)

Concertation sur le programme et une progression commune pour tous les groupes de spécialité SES

Terminale :

Au moins 2 notes par trimestre.

Au moins une évaluation sur table par trimestre

Au moins une épreuve commune de type « bac blanc » est organisée en cours d'année pour l'entraînement à l'épreuve terminale de spécialité. (sujets communs et corrections croisées)

Les travaux seront de nature diverse (écrit, oral, travail à la maison, QCM, travail de groupe ...)

Concertation sur les programmes et progression commune pour tous les groupes de spécialité SES.

Enseignements spécifiques à la voie technologique STMG

1^{ère} STMG

DROIT ECONOMIE

- **Au moins 3 évaluations par trimestre**
- Tous types d'évaluation : exemple : DS éventuellement communs, exposés, revue de presse, travaux de groupe ...

SCIENCES DE GESTION ET NUMERIQUE

- Réalisation et soutenance de l'étude de gestion
- **Au moins 3 évaluations par trimestre**
- Tous types d'évaluation : exemple : DS éventuellement communs, exposés, revue de presse, compte rendu visites d'organisation ...

MANAGEMENT

- **Au moins 3 évaluations par trimestre**
- Tous types d'évaluation : exemple : DS éventuellement communs, analyses de situations managériales, exposés, revue de presse, compte rendu de veille informationnelle, travaux de groupe ...

Tle STMG

DROIT ECONOMIE

- **Au moins 3 évaluations par trimestre**
- Tous types d'évaluation : exemple : DS éventuellement communs, exposés, revue de presse, travaux de groupe ...

MANAGEMENT SCIENCES DE GESTION ET NUMERIQUE

- La démarche de projet sera évaluée
- **Au moins 4 évaluations par trimestre qui concernent l'ensemble Tronc commun/ enseignement spécifique (Gestion Finance, Marketing)**
- Tous types d'évaluation : exemple : DS éventuellement communs, analyses de situations managériales ou de gestion, exposés, revue de presse, compte rendu de veille informationnelle ...

Au moins une épreuve commune de type « bac blanc » est organisée en cours d'année pour l'entraînement aux épreuves de ces deux spécialités.